

Les inscriptions se feront en deux étapes :

👉 **A la Mairie du 13 mars au 14 avril 2023**

Qui ?

- Les enfants **nés en 2020**
- Les enfants qui entrent au CP (sauf GS des Drakkars où le passage se fait automatiquement)
- Les enfants nouvellement arrivés à Cormelles le Royal (certificat de radiation)

Quand ?

Sans rendez-vous les :

- Lundi après-midi de 13 h 15 à 17 h 00
- Mercredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 00
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 00.
-

Sur rendez-vous :

- En dehors de ces créneaux.

A apporter :

- Pièce d'identité de la personne ayant l'autorité parentale, qui inscrit
- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois → *une des pièces suivantes :*
 - Quittance de loyer
 - Facture électricité, gaz ou eau
 - Facture de téléphone ou d'abonnement Internet
 - Relevé des prestations CAF
- Si la famille est hébergée :
 - Attestation sur l'honneur signée par l'hébergeant et la famille hébergée
 - Justificatif de domicile
 - Carte d'identité de l'hébergeant
- En cas d'installation à Cormelles le Royal après les dates d'inscription :
 - Courrier d'attribution du logement ou copie du compromis de vente...
- Certificat de radiation en cas de changement d'école

Un certificat d'inscription vous sera délivré.

👉 **Auprès des Directrices des écoles**

- Les informations vous seront communiquées au moment de l'inscription en Mairie.